



**HAL**  
open science

## Retour sur “ l’esprit de Westminster ” (1949) : l’urgence d’une Europe économique unie

Françoise Berger

### ► To cite this version:

Françoise Berger. Retour sur “ l’esprit de Westminster ” (1949) : l’urgence d’une Europe économique unie. Sylvain Schirmann; Jürgen Elvert; Michel Dumoulin. Stratégies et acteurs. Construire l’Europe au XXe siècle / Strategies and actors. Building Europe in the XXth century, Franz Steiner Verlag, pp.177-194, 2022, 978-3-515-13099-8. halshs-02929822

**HAL Id: halshs-02929822**

**<https://shs.hal.science/halshs-02929822v1>**

Submitted on 9 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## RETOUR SUR « L'ESPRIT DE WESTMINSTER » (1949) : L'URGENCE D'UNE EUROPE ÉCONOMIQUE UNIE

*Françoise Berger*

Dans son livre *La France, la Belgique et l'organisation économique de l'Europe, 1918-1935*, Éric Bussière présentait la première grande conférence économique internationale, tenue dans le cadre de la SDN, mais centrée sur l'Europe (Genève, 1927), comme « *L'amorce d'une solution européenne* ». Deux ans après, la crise économique mondiale emportait avec elle, comme on le sait, les nombreux projets d'organisation économique et politique de l'Europe.

Dans le second après-guerre réapparaissent, de manière plutôt précoce, des projets européens, en particulier lors de l'importante conférence de la Haye de mai 1948<sup>1</sup>, préparée à l'initiative de plusieurs mouvements européens<sup>2</sup> qui créent à cette occasion le Mouvement européen (ME)<sup>3</sup>. Cette conférence abordait l'ensemble des problèmes européens (politiques, économiques, culturels). Un an plus tard se tient à Westminster une nouvelle conférence européenne, centrée sur l'économie. Pour reprendre les mots d'Éric Bussière, cette conférence fut-elle celle de l'amorce d'une nouvelle solution européenne ?

### Le contexte

La création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE)<sup>4</sup> en avril 1948 a posé les premières bases pour le développement et la libéralisation des échanges commerciaux intra-européens et pour une première forme de coordination économique entre ses membres, dans un contexte où l'absence de convertibilité des monnaies est un frein important à ces échanges. La question de la Ruhr et la question allemande, en général, sont également au cœur des préoccupations, en particulier de celles des Français qui s'inquiètent du contrôle, sur la durée, de la puissante région industrielle de la Ruhr, après la création du futur État allemand. De ces problèmes, il est bien sûr discuté dans les différentes rencontres européennes, et ils sont assez centraux dans les débats à Westminster.

Le Congrès de La Haye comportait plusieurs thématiques, la question économique et sociale y étant toutefois seconde. Dans ce domaine, il a marqué néanmoins le début d'un nouveau processus<sup>5</sup>, ces questions économiques devant être approfondies lors d'une conférence dédiée, programmée pour 1949, à Londres. Interrogé par l'organe socialiste belge, *Le Peuple*, Léon Jouhaux

1 Voir J.-M. Guieu et C. Le Dréau (dir.), *Le « Congrès de l'Europe » à la Haye (1948-2008)*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2009.

2 Principalement la Ligue européenne de coopération économique (LECE), l'Union européenne des fédéralistes (UEF), United Europe Movement (UEM), le Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe et les Nouvelles équipes internationales (NEI).

3 Sous la présidence d'honneur de Winston Churchill, de Léon Blum et de Paul-Henri Spaak.

4 Le 16 avril 1948, dix-huit pays européens ont signé à Paris le traité sur cette création. En sont également membres les zones d'occupation occidentale en Allemagne. C'est l'institution centrale pour les questions économiques européenne, elle est liée à l'utilisation des crédits Marshall.

5 Préparé dans la Commission économique et sociale qui se réunit, sur toute la durée du Congrès, en quatre sessions auxquelles participent environ 200 participants, sous la présidence de Paul van Zeeland, ancien Premier ministre belge, que l'on retrouve, dans un rôle actif, à Westminster.

(qui a été élu président effectif du ME<sup>6</sup>) évoque à deux reprises la volonté de mettre en place « une économie planifiée », l'unification européenne étant vu, par ailleurs, comme « le seul moyen de résoudre le problème allemand » et comme « la solution aux questions posées entre les métropoles et les territoires d'outre-mer »<sup>7</sup>. Ces thématiques seront au cœur des réflexions du Congrès de Westminster.

Un des objectifs prioritaires du ME, après La Haye, était la création d'un Conseil de l'Europe – c'est-à-dire un Comité des ministres et une Assemblée consultative européenne. Au début du mois de février 1949, les cinq pays signataires du traité de Bruxelles<sup>8</sup> décident effectivement de la création d'un tel Conseil, sans en donner encore les contours précis<sup>9</sup>. Le texte final est signé par les ministres des Affaires étrangères de dix pays<sup>10</sup> (traité de Londres), le 5 mai 1949. Cela semble donc une avancée importante et les projets économiques qui vont être examinés à Westminster devront, selon les vœux du ME, être mis en œuvre par la nouvelle organisation européenne.

### Des préparatifs intenses

Dès le mois de septembre 1948, les travaux préparatoires s'organisent dans toutes les associations membres du ME, en particulier la Ligue européenne de coopération économique (LECE). La part majeure du travail de coordination, de préparation matérielle et de celle des débats, revient au Secrétariat général du ME, mais aussi à sa section économique et sociale. Outre ce travail continu, trois comités préparatoires<sup>11</sup> se tiennent à Londres, Bruxelles et Paris dans les trois premiers mois de 1949 au cours desquels sont synthétisés les rapports reçus et préparé le programme de la Conférence et le texte provisoire des principales résolutions qui seront soumises aux délégués. Les Français et les Britanniques accomplissent la part majeure de ce travail préparatoire<sup>12</sup>.

La conférence se tient à Church House, le siège de l'Église d'Angleterre, situé à côté de l'abbaye de Westminster, à Londres. Le nombre de délégués est d'environ 200 personnes<sup>13</sup>, presque exclusivement des personnalités issues de tous les milieux économiques (patronats et syndicats) et des économistes. Les contacts avec la presse sont bien préparés, car au-delà de la Conférence elle-même, c'est l'écho que l'Europe en aura qui est visé, même si, contrairement au Congrès de La Haye, c'est avant tout aux gouvernements que l'on veut s'adresser. La médiation des propositions est cependant importante, elle peut servir à faire pression sur les gouvernements et les parlements concernés<sup>14</sup>.

6 P. Demeuse, « Le Congrès de l'Union Européenne », *Tageblatt*, 2 mars 1949 (cité par <http://www.cvce.eu/>).

7 « Le Congrès du Mouvement européen », *Le Peuple*, 27 février 1949 (cité par <http://www.cvce.eu/>).

8 Le traité de Bruxelles est une alliance militaire défensive. Signé le 17 mars 1948 par la France, le Royaume-Uni et le Benelux, il donne naissance à l'Union occidentale.

9 « M. Duncan Sandys expose les nouvelles suggestions du Mouvement européen au comité des Cinq », *Le Monde*, 8 février 1949.

10 Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni ; l'Allemagne (RFA) n'en est pas membre, sa constitution date du 9 mai 1949 et ses relations extérieures sont sous le contrôle des hauts-commissaires alliés jusqu'en 1955. Son statut est entré en vigueur le 3 août 1949.

11 Sous la présidence d'Harold Butler.

12 Avec quelques Belges et Néerlandais, il s'agit là d'environ vingt-cinq personnes au cœur du dispositif, parmi lesquelles également les auteurs de la plupart des rapports préparatoires.

13 Les chiffres sont variables selon les documents.

14 Archives historiques de l'Union européenne (ci-après AHUE)/ME-1148, 1149 et 1150.

Alors que le ME est dominé par la tendance libérale, il est néanmoins souhaité la participation « *d'économistes dirigistes* »<sup>15</sup>. Dans les délégations sont aussi largement représentés les fédéralistes<sup>16</sup>. Si ceux-ci sont minoritaires, les débats qui vont suivre laissent la parole à toutes les tendances et permettent des compromis, nécessaires à l'unanimité souhaitée pour les résolutions officielles. Au final, les fédéralistes semblent d'ailleurs satisfaits des résultats de la conférence et apportent « *une adhésion complète et sans restriction aux travaux faits dans cette conférence.* »<sup>17</sup>

## I. LES PERSPECTIVES GÉNÉRALES

Le mardi 19 avril 1949 s'ouvre donc la première conférence économique du ME, sous la présidence de Sir Harold Butler<sup>18</sup>. Le ministre britannique de la Défense, Harold Alexander, accueille, au nom de son gouvernement<sup>19</sup>, des délégués, invités et observateurs venus de 19 pays d'Europe, pour cinq journées de travail et de propositions sur le futur de l'économie européenne. Vu la variété et la qualité de tous ces participants, les accords trouvés, à l'issue de la conférence, seront susceptibles d'influencer et d'orienter les politiques des différents gouvernements européens.

### Méthode et objectifs

Un comité de coordination (Bureau) a été créé pour la durée de la conférence<sup>20</sup>. Il établit l'ordre du jour des réunions et seules ces questions peuvent être traitées. Le temps de parole est limité à 15 mn en séance plénière, à 10 mn, en commission. Seules les personnes présentes en séance peuvent prendre part au vote<sup>21</sup>. Une certaine discipline est donc imposée ! Entre les séances plénières, les délégués travaillent dans six commissions spécialisées : monétaire et financière, sociale et commerciale, industries de base, agriculture, relations avec les territoires d'outre-mer, institutionnelle<sup>22</sup>.

La méthode annoncée pour mener à bien les débats prévus est d'explicitier la résolution de La Haye « *qui conserve une pleine valeur et constitue la base de ses travaux* »<sup>23</sup> et d'indiquer des « *lignes d'action commune au continent tout entier* ». Cependant, les débats ne partent pas de résolution de mai 1948, mais de l'énorme travail réalisé depuis. C'est dire que les textes sur lesquels vont travailler les six commissions sont déjà des synthèses et des propositions très précises.

15 AHUE/ME-313/ Lettre de G. Rebattet à R. Courtin, 6 nov. 1948.

16 Dont le Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe (son président est alors Bob Edwards – de la gauche du Labour Party), auquel appartient André Philips, mais aussi Paul-Henri Spaak ; on constate que tous trois ont été très investis dans cette conférence (J.-P. Gouzy, « La saga des fédéralistes européens pendant et après la dernière guerre mondiale », in *L'Europe en formation*, 2004, n°4, pp. 5-41).

17 AHUE/ME-1068/ Intervention de Jacques Bouchayer : « Au nom de mes camarades fédéralistes », s.d.

18 Ancien directeur de l'Organisation internationale du travail (adjoint d'Albert Thomas depuis sa création, il lui a succédé) et président de la section britannique de la LECE.

19 J. Wetz, « Les délégués de vingt et une nations discutent de l'unification économique de l'Europe », *Le Monde*, 22 avril 1949.

20 Il comprend seize membres, dont le président H. Butler, sept vice-présidents et les six présidents des commissions (AHUE/ ME-1140/ Liste des membres du comité de coordination).

21 AHUE/ME-1150/ Règlement.

22 AHUE/ME-1137/ Note de la commission économique et sociale, après la clôture de la Conférence, s.d.

23 AHUE/ME 1147/ Note de la SEES pour la réunion de Paris, 15 mars 1949, pp.11-12.

Le travail est avancé dans les commissions, celles-ci présentant ensuite un rapport en séance plénière, lequel peut alors être amendé, mais par principe plutôt à la marge, car le fond du problème a été vu en commission et il n'est pas du ressort de la plénière d'y revenir. On y discute donc plutôt du détail de quelques expressions ou de précisions, sans toucher au fond. Des échanges ont lieu régulièrement entre les commissions et, en particulier, avec la commission institutionnelle. Les débats sont intenses, en particulier lors de la session plénière finale (24 avril) au cours de laquelle un certain nombre d'amendements sont votés - ou rejetés - et l'on y travaille jusqu'à tard le soir (la 3<sup>e</sup> session de la journée commence à 21h40 !).<sup>24</sup>

Pour la mise en œuvre progressive d'une union économique européenne, qui est l'objectif final du ME, la méthode de la conférence est donc de proposer des mesures pratiques, des solutions « *concrètes et immédiates* »<sup>25</sup>. L'urgence de cette tâche est soulignée à plusieurs reprises dans les discours inauguraux, en particulier par l'ancien ministre français, André Philip<sup>26</sup>, à commencer par celle de la stabilisation des monnaies européennes<sup>27</sup>.

Les débats ont permis assez facilement de trouver des accords sur les textes présentés et on n'a pas constaté de rigidité politique, la souplesse, la négociation et la volonté de convergence ont conduit à des résolutions toutes adoptées à l'unanimité. Et c'est a priori un exploit, même si l'examen des étapes préparatoires montre que tout cela est le résultat d'un long et lourd travail.

## La question commerciale et l'Outre-mer

### *L'union économique commence par une union douanière*

La question commerciale était bien évidemment au cœur du projet d'union douanière, première étape vers l'union économique souhaitée à terme. La commission sociale et commerciale, sous la présidence de Daniel Serruys<sup>28</sup>, est, de loin, la plus nombreuse (66 membres)<sup>29</sup> et sans doute celle dans laquelle les débats ont été les plus vifs. Dans sa résolution générale<sup>30</sup> est soulignée la nécessité d'une union économique, d'abord pour reconstruire, puis pour plus d'efficacité, de « *solidité* » et de solidarité. Elle prône un « *usage rationnel de toutes ressources* » et la création d'un vaste marché, l'objectif ultime étant le relèvement du « *standard de vie des peuples de l'Europe* », mais aussi de « *favoriser une compréhension meilleure et plus complète entre ses peuples* », en levant tous les obstacles à la libre circulation (travail, affaires, voyages).

Outre celle des hommes, la libre circulation concerne au premier plan les marchandises et les capitaux, ce qui nécessite à la fois une union douanière, dont l'objectif final est de lever tous les obstacles (quantitatifs, tarifaires, y compris ceux des transports, mais également monétaires) et une « *complète union économique* ». La résolution revient ensuite en détail sur les entraves de toutes sortes aux échanges, qui provoquent des discriminations de fait, et se réjouit des mesures

<sup>24</sup> AHUE/ME-1069/ Rapports des 6 comités, discussion des amendements et vote des résolutions (séance plénière).

<sup>25</sup> J. Wetz, « Les délégués ... », *op. cit.*

<sup>26</sup> Président du Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe, c'est un universitaire (docteur en droit, agrégé d'économie politique) et un homme politique (il est alors député du Rhône et membre du comité directeur de la SFIO).

<sup>27</sup> J. Wetz, « Les délégués ... », *op. cit.*

<sup>28</sup> Président de la section française de la LECE, c'est un universitaire qui avait travaillé sur les questions commerciales pour les gouvernements français et pour la SDN, puis dans le secteur privé. Il était haut-commissaire à l'Économie nationale au début de la guerre.

<sup>29</sup> Dont 22 Français et 8 Britanniques.

<sup>30</sup> AHUE/ME-1137/1. Résolution générale de la commission sociale et commerciale, adoptée en séance plénière, 24 avril 1949.

déjà prises dans la plupart des pays à la fois pour maîtriser l'inflation et réduire les disparités de prix. L'union douanière devra prendre la forme d'un accord international acceptable par l'organisation internationale du commerce. La résolution poursuit sur l'élaboration d'un « *tarif commun vis-à-vis du reste du monde* », le but visé étant, à terme, « *la suppression définitive de tous les droits entre les pays participant à l'union* », via l'abolition progressive des barrières douanières. La priorité n'est cependant pas donnée à l'abaissement des barrières douanières (modèle du Benelux), mais d'abord, dans un délai de deux ans, à l'abolition des entraves quantitatives, la suppression totale des barrières douanières s'effectuant dans un délai de dix ans<sup>31</sup>. Il s'agit d'une réponse à la situation du moment, celle des contingentements.

### *Des débats difficiles avec les Britanniques*

Cette question commerciale est difficilement dissociable de celle des territoires d'outre-mer, même si ce sont deux commissions différentes qui se penchent sur ces questions. Comme on avait pu le prévoir en raison des nombreux rapports qui l'abordaient, la question des territoires d'outre-mer – et donc la question du Commonwealth - a été beaucoup discutée. Malgré les travaux préparatoires et les textes négociés en amont avec les Britanniques, et de longs débats en commission, les tensions sont fortes sur ces questions.

La position britannique est particulière, en raison de l'importance de ses échanges avec le Commonwealth – même si plusieurs pays européens, dont la France, ont des questionnements du même type vis-à-vis des relations avec leurs colonies et territoires d'outre-mer. Leopold S. Amery<sup>32</sup>, a précisé dès le début des débats, que « *les Britanniques accorderaient toujours au Commonwealth un traitement un peu meilleur qu'à l'Europe* » et il a, par ailleurs, défendu la conclusion de séries d'accords bilatéraux préférentiels, en s'opposant à la clause de la nation la plus favorisée (NLPF)<sup>33</sup>. Or avec une union européenne, mais aussi dans le nouveau cadre en construction des échanges internationaux, cette clause devrait être appliquée, à terme. C'était évidemment une fin de non-recevoir à tout projet d'unification économique et commerciale européenne, et la déception est grande : « *les continentaux ne peuvent pas renoncer à l'unification parce que l'Angleterre estime qu'elle a des devoirs spéciaux à l'égard des dominions* »<sup>34</sup>. Pourtant les Britanniques présents à la conférence, parmi lesquels de nombreux membres de la LECE, semblent vouloir « *avec une égale force s'intégrer à l'Europe* »<sup>35</sup>, deux positions évidemment difficiles à concilier.

Sur la clause NLPF, devant « *une impasse (...) contraire aux intérêts de tous* » et qui menaçait le résultat de toute la conférence, un projet de résolution avait été fait, avec une sorte d'exception pour les groupes de nations organisées en coopération permanente<sup>36</sup>, mais cette formulation floue restait insatisfaisante. Les travaux de la commission sociale et commerciale ont cependant abouti à un texte, mais celui-ci – c'est un cas unique dans ce congrès - a été plusieurs fois modifié lors de tractations<sup>37</sup> postérieures à la fin des travaux de la commission (six séances tout de même), avant d'être proposé à l'assemblée plénière. Le texte alternatif, présenté par

31 R. Courtin, « La conférence de Westminster a tracé les plans de l'union économique de l'Europe », *Le Monde*, 30 avril 1949.

32 Ancien ministre des Colonies (conservateur) du gouvernement de W. Churchill.

33 « M. Amery s'élève contre la clause de la nation la plus favorisée », *Le Monde*, 23 avril 1949.

34 *Idem*.

35 R. Courtin, « La conférence de Westminster ... », *op. cit.*

36 AHUE/ME-1129/ Résolution du comité du commerce, s.d.

37 Van Zeeland avait été appelé comme conciliateur (R. Courtin, « La conférence de Westminster ... », *op. cit.*

Alexandre Loveday<sup>38</sup>, a été « *fortement amendé par les libéraux français* » avant d'être adopté, les Britanniques ayant finalement accepté « *de se contenter de quelques atténuations de forme* »<sup>39</sup>, afin d'éviter les tensions qui montaient et menaçaient d'être exposées en séance plénière.

Outre la question du Commonwealth, des « *débats acharnés* »<sup>40</sup> sont aussi évoqués sur la question des délais pour la réalisation complète de l'union douanière. Le témoignage de René Courtin sur ce sujet est important car il éclaire des aspects tus dans les archives. Il se veut confiant pour la suite car, selon lui, la Grande-Bretagne « *ne laissera pas l'Europe se constituer sans elle* », c'est donc aux continentaux, en particulier Français et Belges, de prendre des initiatives, « *l'Angleterre hésitera d'abord, mais suivra* »<sup>41</sup>. Analyse évidemment bien trop optimiste quand on connaît la suite ...

### Les autres avancées de Westminster

#### *Libre convertibilité des monnaies, puis union monétaire européenne*

Résoudre la question de la monnaie est présentée comme la tâche la plus urgente, en raison de la situation de blocage (pas de convertibilité) qui pèse lourdement sur le commerce européen et qui constitue donc un préalable à toutes les autres.

La résolution proposée par la commission monétaire, présidée par Lord Michaël Layton<sup>42</sup>, tout en constatant les progrès déjà réalisés grâce à l'ERP<sup>43</sup> et à l'OECE, pose tout d'abord la libre convertibilité des monnaies comme condition *sine qua none* à tout projet d'union économique européenne, même si une limitation provisoire peut être appliquées aux transferts de capitaux. Cet objectif implique une coordination des politiques financières (déficits ou excédents budgétaires, crédit, mouvements de capitaux) des pays participants.

Une idée nouvelle est l'établissement d'une « *commission, composée de hautes autorités monétaires* », pour coordonner les politiques monétaires, en particulier sur leurs aspects techniques. Mais il n'y a pas de réflexion plus poussée sur l'éventuel pouvoir de décision d'une telle commission. On propose cependant d'aller plus loin, vers l'établissement d'un « *système monétaire comportant une monnaie unique* », sous la responsabilité « *d'un organisme européen approprié* ». <sup>44</sup> Tout ceci reste assez peu précis, c'est cependant la volonté ferme d'aboutir, à terme, à un véritable système monétaire européen.

38 Économiste britannique qui avait travaillé à la société des Nations ; il est alors membre du Nuffield College, (Oxford).

39 R. Courtin, « La conférence de Westminster ... », *op. cit.*

40 *Idem.*

41 *Ibid.*

42 Il représente la British Iron and Steel Federation.

43 European Recovery Program, programme du Plan Marshall.

44 AHUE/ME-1137/ Résolution monétaire et financière adoptée par la conférence économique européenne de Westminster. 24 avril 1949.

*La question sociale et la libre circulation des personnes*

Si la question sociale à proprement parler – même si elle est intimement liée aux questions économiques, doit faire l'objet d'une conférence spécifique du ME<sup>45</sup>, « *la Conférence proclame que parmi les éléments qui conditionnent la réalisation de l'unité européenne, la situation faite aux travailleurs revêt une importance capitale* ».

Elle insiste donc sur la question du plein emploi qui doit être considéré comme « *une nécessité à la fois morale, sociale et économique* » et, en corollaire, donne de nombreuses précisions sur la liberté des déplacements pour le travail, dans toute l'Europe – ceci étant une question qui tient particulièrement à cœur les Italiens, sans s'engager sur la durée « *que, seule, l'expérience pourra déterminer* », mais qui « *doit être amorcée sans délai* ». De même, elle souhaite la mise en place de mesures visant « *une harmonisation des politiques fiscales et sociales dans un sens favorable aux intérêts des travailleurs* », avec des conventions collectives européennes<sup>46</sup>.

Cette préoccupation sociale a été rappelée dans bien des interventions et discours, elle figure largement dans les résolutions, mais l'idée dominante était que les questions sociales ne pourraient être améliorées que par une consolidation de l'économie, ce qui devait donc être la priorité.

*La question agricole*

La question des échanges agricoles, qui relève de celle des échanges en général, est incluse dans les recommandations de la commission sociale et commerciale. De même l'aspect social du secteur agricole (conditions de travail, salaires, libre-circulation) est abordé par les résolutions générales. Cependant, dans l'Europe de 1949, la question de la production agricole est urgente, puisque l'auto-suffisance alimentaire est encore loin d'être atteinte. On pouvait donc attendre des propositions dynamiques dans ce domaine, ce qui ne fut pas vraiment le cas.

La commission de l'agriculture, dirigée par Italo M. Sacco<sup>47</sup> propose une résolution assez limitée. Rédigée en termes assez vagues, elle révèle sans doute une absence de vision d'ensemble ou des divergences importantes au sein de la profession. Sont recommandés cependant l'institution de « *conseils de production* », une « *politique européenne* » pour la production et la distribution des produits agricoles, et des mesures (non précisées) de régularisation des marchés agricoles.

« (...) éventuellement l'établissement, en collaboration avec les organisations professionnelles agricoles, des organismes nécessaires à la régulation des marchés, qui pourraient, s'il y a lieu, être chargés d'administrer les stocks, de faire les reports et de procéder en général aux opérations de distribution internationale pour le compte des autorités européennes. »<sup>48</sup>

Cette proposition d'organismes spécialisés n'apporte pas d'indications sur la forme de concertation possible entre les parties prenantes, elle n'est qu'« *éventuelle* » et n'en donne pas les formes concrètes possibles ni n'évoque son éventuelle composition. Elle s'en remet à la commission de l'agriculture et alimentation de la future Assemblée européenne. Tout ceci reste donc assez flou,

45 Conférence prévue à Rome en juillet 1950. Sur cette question sociale européenne, cf. K. Fertikh, « La construction d'un « droit social européen ». Socio-histoire d'une catégorie transnationale », in *Politix*, 2016, n°3, pp. 201-224.

46 AHUE/ME-1137/ Résolution monétaire et financière, *op. cit.*

47 Elle comprend en outre cinq autres représentants italiens (la plus grosse délégation), à côté de 14 autres délégués, dont trois Français, deux Allemands et trois représentants de l'Europe de l'Est.

48 AHUE/ME-1137/ Projet de résolution de la commission de l'agriculture, adoptée en séance plénière le 25 avril 1949.



ce qui peut sans doute s'expliquer par les tensions assez fortes entre les tenants de la tendance conservatrice, qui proposent « *la création d'organismes d'études européennes pour quelques produits capitaux* » et ceux de la ligne institutionnelle plus dure, qui prônent une véritable « *politique agricole commune* » et globale<sup>49</sup>.

#### Deux propositions novatrices : le Conseil économique et social européen et l'Institut de statistique

Pendant la conférence, la commission institutionnelle est chargée de faire les liens nécessaires avec les cinq autres commissions. Elle a aussi pensé la conception générale du futur système économique, en faisant deux propositions plutôt innovantes.

Elle propose, d'une part, la création d'un Conseil économique et social européen, instance dotée d'un secrétariat permanent, ayant la tâche de faire des recommandations à l'assemblée consultative européenne « *en vue de l'unification progressive de l'économie, du développement économiques et du progrès social de toute l'Europe* ». Ce Conseil serait particulièrement chargé de surveiller les entraves de toute nature – dont « *monopoles, cartels, tarifs douaniers, contingentements, politiques d'investissement* », il proposerait des mesures pour faciliter les objectifs généraux définis dans la résolution générale (production, distribution, emploi et conditions de travail, niveau de vie, etc.)<sup>50</sup>. Il serait responsable devant l'Assemblée consultative, « *dans le domaine entier de la politique économique et sociale* ».

La structure proposée est proche du modèle qui a été pensé pour les quatre industries de base (*cf. supra*), à savoir :

« Composé d'une part de représentants des employeurs et, en nombre égal, de représentants des travailleurs de tous les secteurs de l'activité industrielle et commerciale, et de représentants de l'agriculture<sup>51</sup> ; d'autre part de personnes choisies pour leurs compétences propres et dont le nombre ne devrait pas dépasser le tiers de l'effectif total. »<sup>52</sup>

D'autre part, la commission institutionnelle a proposé la création d'un Institut de statistiques et de conjoncture européen<sup>53</sup>, outil indispensable pour les études nécessaires, dans tous les secteurs, avant de mettre en œuvre l'une ou l'autre des solutions proposées, à savoir un instrument pour la collecte de toutes les données économiques et sociales (productivité, niveaux de vie, salaires réels, etc.) des différents pays européens et leur mise en confrontation, premier stade du travail en commun et d'une future politique commune dans les divers secteurs de l'économie. Il s'agit donc de favoriser l'harmonisation et l'échange d'informations statistiques entre tous les pays participants. Ceci préparerait le transfert aux Européens des instruments économiques déjà mis en place par l'OECE et leur développement.

49 G. Noël, « Le Congrès européen d'Agriculture de Munich (1949) : échec d'une initiative "européenne" », in *Revue Historique*, 1981, n°1, pp.98-99.

50 AUHE/ME-1137/ Commission institutionnelle. Résolution proposant la création d'un conseil économique et social européen, adoptée à la session plénière du 24 avril.

51 Au cours de ses travaux, la commission agricole a demandé à la commission institutionnelle qu'un « *certain nombre de représentants de l'économie agricole* » soient inclus dans ce Conseil économique et social (AHUE/ME-1126 / Lettre interne de M. Sacco au président de la commission institutionnelle, 23 avril 1949).

52 AUHE/ME-1137/ Commission institutionnelle, *op. cit.*

53 AHUE/ME-1137/ Quatrième résolution de la commission sociale et commerciale, résolution relative à des études statistiques, adoptée en séance plénière, 24 avril 1949.

## II. UNE QUESTION INDUSTRIELLE COMPLEXE ET POLITIQUE

### La question allemande et les secteurs-clés

La commission des industries de base se penche sur une question complexe et sujette à tensions idéologiques. Le projet conçu à Westminster va beaucoup plus loin qu'un simple programme d'équipement établi en commun ou une « concertation » pour la production, comme cela avait été proposé à La Haye, mais elle réduit le champ de réflexion à quatre industries-clés, charbon, sidérurgie, électricité, moyens de transport, même s'il est affirmé que cela ne limite pas la question à ces industries spécifiques<sup>54</sup>. Le choix des deux premiers secteurs – charbon et acier – est évidemment lié à la « question allemande ». D'autres travaux<sup>55</sup> avaient déjà promu l'idée que l'on devrait placer sous une autorité commune le bassin minier et industriel allant de la Ruhr au Nord de la France.

La conférence de Westminster ouvre la voie à une organisation européenne structurée pour le secteur des quatre industries-clés. Cette conception n'implique pas une structure centralisée : en effet, ces éléments n'ont pas été précisés dans le texte officiel, mais la délégation française a fait circuler un texte préconisant une décentralisation de l'industrie lourde dans la future Europe, comme « *élément d'équilibre et de sécurité* »<sup>56</sup>, en évoquant la vulnérabilité de la concentration industrielle de la Ruhr à une éventuelle attaque extérieure. On voit ici la combinaison de l'intérêt industriel et sécuritaire français, et des incertitudes liées à la Guerre froide. Mais c'est bien l'intérêt français qui l'emporte quand la délégation préconise que « *la production sidérurgique de la Ruhr soit réduite, étant donné que son accroissement compromettrait le ravitaillement en coke des aciéries françaises, belges et luxembourgeoises* »<sup>57</sup>.

Si les Alliés occidentaux se contentent de limiter la production sidérurgique allemande, au même moment, les gouvernements américain, français, britannique et du Benelux fondent, par l'Accord du 28 avril 1949, l'Autorité internationale de la Ruhr (AIR)<sup>58</sup>, qui se présente également comme une solution à la question allemande, mais n'interdit pas une évolution européenne. Il s'agit cependant d'une simple organisation de distribution et de contrôle, éloignée des conceptions en œuvre dans la résolution industrielle de Westminster<sup>59</sup>.

54 AHUE/ME-1137 Résolution de la commission des industries de base adoptée en séance plénière le 24 avril.

55 Résolutions des congrès de l'Union européenne des fédéralistes (UEF) à Montreux, en 1947 et à Rome, en 1948, Le statut de la Ruhr avait également été évoqué lors de la première conférence du Mouvement européen, à Bruxelles, en février 1949.

56 « La conférence économique du Mouvement européen s'ouvre aujourd'hui à Londres », *Le Monde*, 21 avril 1949.

57 *Idem*. Très vite le problème ne va plus exactement se poser en ces termes : des progrès technologiques importants font que, dès le début des années cinquante, le charbon français devient cokéifiable ce qui résout en partie le problème de la dépendance.

58 La France avait déjà proposé une telle création aux Américains et aux Britanniques, dès février 1947. Mais en novembre 1947, ils avaient créé, dans la bizonie, une administration allemande pour la gestion des mines (Deutsche Kohlenbergbauleitung - DKBL). Les Américains acceptent cependant la proposition française, en mars 1948, sous condition que l'organisme de contrôle serve à la mise en œuvre du plan Marshall. Le 10 novembre 1948 est promulguée – sans l'avis français – la loi n° 75 sur la réorganisation et la déconcentration des industries de la Ruhr. Après des négociations difficiles, c'est finalement un accord entre les Six qui instaure l'AIR (<http://www.cvce.eu/>).

59 Contrairement à ce qu'a écrit M. Kipping qui y voit un élargissement de ce concept (in *La France et les origines de l'Union européenne (1944-1952)*, Paris, 2002, pp. 107-112).

La composition de la commission, sous la présidence du Français André Philip et la vice-présidence de l'Allemand M.C. Müller<sup>60</sup>, reflète l'importance franco-allemande de cette question<sup>61</sup>.

#### La résolution finale propose une solution innovante

La proposition finale, votée en séance plénière, peut susciter une certaine surprise. Si l'idée et le terme de « plan » n'apparaît pas – une victoire des « libéraux », la méthode proposée est plutôt innovante, avec une combinaison public/privé et employeurs/employés, ce qui a sans doute permis de donner des gages à tous les groupes de pression, mais dans l'acceptation de contraintes non négligeables.

C'est en effet une véritable structure complexe et nouvelle qui est proposée, formée d'une institution publique stratégique et décisionnelle (« chargée de définir la politique générale de l'industrie en question, en particulier la politique concernant les investissements, le volume de la production et les prix »), d'un corps consultatif (« composé d'employeurs, de salariés et de représentants de l'intérêt public, dont la tâche serait de conseiller les institutions européennes »), et de structures exécutives constituées par des ententes entre chefs d'entreprises, privées ou publiques (« auxquelles incomberaient, entre autres, la tâche d'exécuter les directives générales »), sous le contrôle de l'institution créée. Ces ententes, dont il n'est pas décidé si elles seraient obligatoires, sont chargées de développer la production, d'augmenter la productivité et d'abaisser les prix par la réduction des prix de revient. Leur création se ferait par un accord international conforme aux principes de l'Organisation internationale du commerce<sup>62</sup>.

Trois différents courants de pensées se sont exprimés au cours du débat<sup>63</sup> : le premier était de confier l'exécution aux assemblées professionnelles, les directives générales émanant d'une institution européenne ; le deuxième, de créer par branche une institution (employeurs, employés et représentants de l'intérêt général) chargée de l'élaboration et de l'exécution – ce qui créait de fait une institution puissante ; le troisième proposait une simple supervision des assemblées professionnelles par des institutions existantes (OECE) ou à créer.

Le texte voté préconise donc la mise en place d'une institution publique décisive, les chefs d'entreprises conservant la tâche exécutive, ce qui permet d'envisager une réelle stratégie européenne dans le secteur concerné, les professionnels gardant néanmoins un droit de consultation et de conseil sur les stratégies sectorielles. Il ne faut pas en conclure à la victoire des « planistes », car les entreprises conserveraient une certaine marge de manœuvre en contrôlant le processus d'exécution. Ce choix est aussi une réponse satisfaisante à la question allemande, en permettant aux Français un droit de regard sur l'industrie allemande, et aux Allemands, le retour à une égalité de traitement et l'autorisation des cartels, leur système privilégié d'organisation<sup>64</sup>.

La résolution réactive donc la question des ententes – qui a été discutée dans une sous-commission spécifique - et leur transfert d'une sphère privée à une sphère publique, européenne et institutionnelle. Cette question a fait également l'objet d'un examen par la commission sociale et commerciale. Des amendements sont déposés, consistant à interdire toute entente (privée ou

60 Membre du CA de la DKBL (*cf. infra*).

61 Sur les 39 membres, les Français sont au nombre de 13, à côté, entre autres, de 6 délégués du Benelux, 6 Britanniques, 6 Allemands, 4 Italiens (AHUE/ME-1130/ Rapport provisoire de la commission industries de base).

62 AHUE/ME-1137 Résolution de la commission des industries de base adoptée en séance plénière le 24 avril.

63 AHUE/ME-1130/ Commission des industries de base, rapport provisoire : Bref sommaire des points de vue exprimés pendant la première session de la commission, 20 avril 1949.

64 W. Bühner, *Ruhrstahl und Europa: Die Wirtschaftsvereinigung Eisen- und Stahlindustrie und die Anfänge der europäischen Integration 1945-1952*, Berlin, De Gruyter, 2010, pp. 160-162.

publique) de prix ou de marché « *qui serait un mesure indirecte protectionniste* », et de plus à garder aux ententes un caractère facultatif, « *sauf dans les quatre secteurs de base, pour lesquels la question reste ouverte* »<sup>65</sup> Un autre amendement va dans le même sens, en précisant le caractère « *national* » de la mesure protectionniste<sup>66</sup>, un autre précise l'interdiction de « *subventions déguisées* »<sup>67</sup>.

Le choix fait semble correspondre à la notion de « planisme concurrentiel » proposée par l'économiste Maurice Allais<sup>68</sup>. Il a permis de concilier - après quelques interventions un peu agressives<sup>69</sup>, les principaux groupes opposés. Cependant, il ne faut pas réduire le débat à une opposition entre « libéraux » et « dirigistes », car l'écrasante majorité des participants à cette conférence est convaincue que la notion même d'union européenne implique l'existence d'institutions indépendantes des États, même si elles en sont l'émanation.

D'autres aspects de la question industrielle sont aussi discutés. Parmi les facteurs permettant un environnement favorable pour les industries-clés se posent ainsi la question de la mécanisation des mines, de l'amélioration des techniques et la standardisation de la production sidérurgique, du développement des industries utilisatrices de fer et d'acier, de l'augmentation de la production électrique avec une meilleure coordination des différentes sources d'énergie, la question des transports, tout comme celle de la formation professionnelle, de la coordination des recherches ; enfin la lutte contre les pratiques commerciales déloyales. Ces problèmes n'ont pu être étudiés dans le temps court imparti et la commission demande qu'un groupe d'étude soit formé pour proposer des solutions aux futures organisations<sup>70</sup>.

Dès le milieu de l'année 1949, la réflexion sur la configuration future des industries de base en Europe semble donc largement avancée.

### III. DES ESPOIRS DÉÇUS

#### Bilan général et suites de Westminster

À en lire les commentaires dans la presse – mais souvent portés par les acteurs eux-mêmes, la conférence de Westminster peut être considérée comme une réussite, et « *le programme tracé est d'une exceptionnelle ampleur* »<sup>71</sup>. René Courtin donne un bilan à la fois très positif du résultat des débats, mais d'un optimisme modéré – et bien réaliste ! - sur les suites possibles.

« Il ne dépend pas malheureusement des seuls congressistes qu'il soit prochainement réalisé écrit-il. La question est maintenant de savoir si les gouvernements accepteront les propositions économiques du Mouvement européen aussi favorablement que ses récentes propositions politiques. »<sup>72</sup>

65 AHUE/ME-1129/ Amendement au rapport par R. Courtin.

66 AHUE/ME-1129/ Amendement au rapport sur les industries de base (Allais, Courtin).

67 AHUE/ME-1129/ Amendement par M. de la Vallée Poussin.

68 A. Diemer, « Les contributions de Maurice Allais à la question européenne : libres débats », contribution à la *Journée d'études : Les contributions de Maurice Allais à la science économique*, Paris, Maison des sciences économiques, 24 juin 2009, p.6.

69 En particulier, celle de Jacques Rueff, au cours des débats de la séance plénière : « *Le texte qui nous est soumis a un petit parfum de corporatisme qui permettrait de le placer avantageusement dans le cadre d'une charte pour la formation des États-Unis fascistes de l'Europe.* » (AHUE/ME-1067/ CR séance du 24 avril).

70 AHUE/ME-1137/ Annexe à la résolution de la commission des industries de base.

71 R. Courtin, « Le mouvement européen a dressé un plan de campagne », *Le Monde*, 26 avril 1949.

72 R. Courtin, « La conférence de Westminster ... », *op. cit.*

C'est donc avec un grand espoir que ces plans concrets sont proposés pour une mise en œuvre rapide, et ceux-ci passent par le Conseil de l'Europe qui se met en place quelques semaines après.

La première étape, sous forme de délégations officielles composées de « *personnalités de grand poids* » ayant participé à la conférence, est de porter les résolutions de Westminster à la connaissance des différents gouvernements européens, afin de « *donner une autorité supplémentaire aux résolutions présentées* »<sup>73</sup>. Ces « *députations* » se déroulent pour l'essentiel entre juin et juillet<sup>74</sup>. Une députation a même lieu au États-Unis, Duncan Sandys<sup>75</sup> ayant remis le texte des résolutions au président Truman et au général Marshall<sup>76</sup>. Un livre à destination des futurs représentants du Conseil de l'Europe est également édité<sup>77</sup>.

Cependant, malgré la présence en 1949, dans plusieurs pays d'Europe, de gouvernements comprenant des chrétiens-démocrates ou des socialistes favorables à une approche fédérale de l'Union européenne, les propositions faites à Westminster n'eurent aucunement la suite espérée.

### Un espoir déçu : Le Conseil de l'Europe et l'économie européenne

En effet, c'est autour du Conseil de l'Europe conçu comme porteur de ce projet et comme maison-mère des diverses institutions européennes spécialisées que les participants à la Conférence de Westminster recommandaient la mise en place d'une union européenne qui débiterait par les aspects économiques, très urgents dans cet après-guerre. Selon eux, la réalisation de l'union européenne est complexe et « *les résultats ne pourront être obtenue que si les pouvoirs nécessaires sont remis à une autorité internationale.* »<sup>78</sup>, autorité dont les modalités et limites d'action seraient fixées dans le cadre d'une charte européenne.

Mais dès les premières réunions du Conseil de l'Europe à Strasbourg, on constate vite que le compte n'y est pas. « *Naissance ou enterrement de l'Europe ?* » se demande, dans *Le Monde*, Maurice Duverger, le 9 août 1949, car il s'inquiète – à raison – des obstacles qui attendent une future économie européenne, à commencer par la rivalité des économies nationales et l'absence d'un grand marché, clé de la réussite économique des États-Unis. Et pourtant, selon cet auteur, le plan Marshall avait semblé favoriser la coordination des économies européennes et permettre « *les étapes et les transitions nécessaires* » vers un marché européen. Or, les pays avaient utilisé ces crédits pour « *renforcer leur autarcie* ». Peu optimiste, il met en garde : « *Le plus grand danger qui menace l'Assemblée de Strasbourg est de croire que l'Europe est née, alors qu'elle n'est même pas conçue.* ». Il évoque même « *la mort de l'idée d'Europe* » si l'assemblée de Strasbourg ne servait qu'à faire de beaux discours. Dans le domaine économique, c'est ce qu'il advint.

Pourtant, dès la première session du Conseil de l'Europe, le 10 août 1949, la question économique est abordée de front. Un premier rapport en vue de l'unité économique de l'Europe y est présenté et longuement discuté. Il est adopté dans sa version finale le 7 septembre<sup>79</sup> et il devient donc recommandation officielle de l'Assemblée européenne au Comité des ministres.

73 Ces députations ont été organisées en amont, avant la conférence, lors du travail préparatoire (AHUE/ME-1150/ Organisation de délégations auprès des gouvernements pour présenter les résolutions, s.d.)

74 Dans la plupart des cas, les résolutions ont déjà été adressées à certains membres de chaque gouvernement et à tous les chefs des partis politiques.

75 Diplomate, gendre de Winston Churchill, président du Comité international exécutif du ME.

76 AHUE/ME-1137/ Députations, s.d.

77 AHUE/ME-1136/ f.1.

78 AHUE/ME-1129/ Préambule (texte adopté par la commission sociale et commerciale, s.d.)

79 A 90 voix contre 2.

Mais c'est un texte assez général, selon René Courtin qui estime qu'il manque de « *précisions* »<sup>80</sup>. Ce texte reprend cependant les grandes lignes des résolutions de Westminster (libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux, libre convertibilité des monnaies, coordination des investissements des industries de base et de l'agriculture, harmonisation fiscale et sociale). Il recommande de « *renforcer les moyens d'information économique* » et de créer « *un organisme permanent chargé d'organiser des consultations entre les banques centrales* ». Il retient la même position de compromis que celle négociée à Westminster pour les territoires associés, en proposant de maintenir les systèmes préférentiels, tout en envisageant leur extension progressive à tous les membres. Enfin, dans le secteur industriel et agricole, il propose au Comité des ministres de convoquer des « *conférences industrielles* » représentatives, chargées de « *formuler des propositions* », devant l'Assemblée européenne, pour une organisation des principales industries manufacturières et agricoles visant à augmenter de la productivité, et de présenter un projet de charte de contrôle des cartels<sup>81</sup>.

Autrement dit, l'influence du travail fait à Westminster est bien là, ce sont même des formulations extrêmement proches. Tout se passe donc, en apparence, comme le projetaient les organisateurs de la conférence économique, et l'espoir d'avancées réelles, même progressives, semble encore dominer les esprits.

Cependant, très vite, les blocages venus des Britanniques et des Scandinaves conduisent à une impuissance de l'Assemblée. Il s'en suit une véritable « *lutte des fédéralistes pour transformer le Conseil de l'Europe en Union européenne* »<sup>82</sup>, et ce, dès l'été 1949. Leur but est de transformer l'Assemblée en une organisation supranationale, et à l'ouverture de la première session, ils réussissent à faire élire Paul-Henri Spaak (fédéraliste et de surcroît, socialiste) comme Président de l'Assemblée, lequel souhaite « *transformer le Conseil de l'Europe en véritable autorité politique européenne et renforcer le pouvoir de l'Assemblée consultative vis-à-vis du Comité des ministres* »<sup>83</sup>. Immédiatement, la commission des Affaires générales<sup>84</sup> prépare des propositions pour réviser le statut du Conseil de l'Europe en ce sens. Mais le rapport, présenté dès le 5 septembre devant l'Assemblée<sup>85</sup>, n'obtient pas d'accord<sup>86</sup>.

Lorsque s'ouvre la seconde session de l'Assemblée européenne, le 7 août 1950, le contexte a changé grâce à la proposition Schuman (9 mai) qui préconise une Autorité supranationale, même si elle ne concerne qu'un domaine économique et un nombre de pays très réduit. Schuman lui-même présente son texte devant l'Assemblée le 10 août. Le Royaume-Uni manœuvre alors pour tenter de faire inclure la nouvelle organisation, en tant que commission spécialisée, sous le contrôle du Comité des ministres, donc avec veto possible. Ce que refusent les fédéralistes.

Ceci marque la fin du rôle possible du Conseil de l'Europe dans l'économie européenne. L'union économique européenne – même si elle semble bien commencer, ne sera le fait que de la « Petite Europe » : l'Assemblée consultative a échoué à devenir l'organe de contrôle pour la

80 « *La pauvreté du rapport est frappante si on le compare à son homologue du Mouvement européen à Westminster* » (R. Courtin, « Les conclusions économiques auxquelles ont abouti les pourparlers de Strasbourg manquent de précisions », *Le Monde*, jeudi 8 septembre 1949).

81 Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, Première session ordinaire, Rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique, Recommandations au Comité des ministres (1.2. I., § 5 et 6), adoptées le 5 septembre 1949.

82 F. Berrod et B. Wassenberg, *Les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne Vers un partenariat stratégique ?*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2019, Chap.1, pp. 21-56.

83 L'accord signé en 1949 pour le Conseil de l'Europe relevant de la simple coopération inter-gouvernementale, l'Assemblée pouvait donc au mieux faire des recommandations au Comité des ministres. Spaak cité par F. Berrod et B. Wassenberg, *op. cit.*

84 Sous la direction de Georges Bidault.

85 Par Guy Mollet.

86 F. Berrod et B. Wassenberg, *op. cit.*

Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), tout comme elle a aussi dû renoncer, après l'échec du projet de l'Autorité politique européenne, à la création d'institutions spécialisées. L'institutionnalisation de l'Europe va donc se construire en dehors du Conseil de l'Europe, car Royaume-Uni et États du nord ne voulaient aucunement sacrifier des éléments importants de leur souveraineté, même si, selon Coudenhove-Kalergi, « *ils désiraient coopérer sincèrement dans le cadre d'une union européenne d'États souverains.* »<sup>87</sup>. On a pu en douter depuis.

Les propositions économiques du Conseil de l'Europe ne s'arrêtent pourtant pas là. Divers plans pour l'unification économique européenne sont proposés et discutés très librement et contradictoirement, (transports - dont aériens, agriculture, union postale, matières premières, avec la création d'autorités spécialisées), mais il n'en sort rien<sup>88</sup> : « *Les vetos systématiques du gouvernement britannique travailliste et des Scandinaves à toute conception fédérale de l'Europe bloquent ces initiatives parlementaires.* »<sup>89</sup>

D'autres propositions vont cependant venir des gouvernements, mais la grande idée de Westminster est déjà irrémédiablement compromise.

### Un plan Schuman très inspiré ?

On ne reviendra pas ici sur tout ce qui a été écrit sur le plan Schuman, on peut cependant constater que, malgré les affirmations de ses concepteurs<sup>90</sup>, les propositions de la Conférence de Westminster sur les industries de base se trouvent bien – en partie - à l'origine des idées mises en œuvre, tout simplement parce qu'elles sont le résultat d'un très large consensus au sein du patronat, mais aussi des milieux socialistes et syndicalistes, même si la forme supranationale de l'institution n'y était pas affirmée, et même si, comme l'a souligné P. Gerbet, « *l'institution publique européenne se bornait à élaborer des directives générales* »<sup>91</sup>.

C'est aussi l'avis de A.H. Robertson qui rappelait que la résolution de Westminster avait été reprise dès la première session du Conseil de l'Europe, puis examinée par la commission des questions économiques de l'Assemblée, laquelle avait adopté un plan transmis ensuite aux gouvernements. « *En mai suivant, M. Schuman a écrit au Secrétaire général du Conseil pour souligner le grand intérêt du gouvernement français dans cette proposition. Cinq jours plus tard, il a fait la déclaration* »<sup>92</sup>. M. Kipping relève, lui aussi, que les réflexions de Monnet recourent largement les analyses d'André Philip et de sa commission<sup>93</sup>.

87 R. Coudenhove-Kalergi, *J'ai choisi l'Europe*, Paris, 1952, p. 335-338 (cité par [http://www. cvce.eu/](http://www.cvce.eu/)).

88 F. Berrod et B. Wassenberg, *op. cit.* Voir aussi la thèse récente d'A. Ongono Pomme, *L'évolution des relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe : entre coopération et concurrence (1948- 2014)*, Univ. de Strasbourg, 2019.

89 A. Ongono Pomme, *op. cit.*

90 Etienne Hirsch, le commissaire au plan, affirmait que « *les auteurs de la déclaration du 9 mai 1950 connaissaient sans doute les propositions de la conférence de Westminster et du Conseil européen, mais que celles-ci n'avaient joué absolument aucun rôle pour le plan Schuman* ». Jean Monnet aurait lui-même déclaré que les militants du ME « *n'apportaient rien qui pût faire de cette idée une réalité actuelle* » (M. Kipping, *op. cit.*).

91 P. Gerbet, « La genèse du plan Schuman, des origines à la déclaration du 9 mai 1950 », in *Revue française de science politique*, 1956, n°3, pp. 525-553.

92 A. H. Robertson, *European Institutions: Co-Operation, Integration, Unification*, New York, Praeger, 1959, p.100.

93 M. Kipping, *op. cit.*

## CONCLUSION : LE MOUVEMENT EUROPÉEN PERSISTE ...

Le ME poursuit sa stratégie générale de faire des propositions concrètes dans le domaine économique. Ainsi, sur la question urgente de la monnaie, le 29 octobre 1949, il adresse, à la fois à l'Assemblée européenne et à l'OECE, un mémorandum intitulé *Propositions du Mouvement européen en vue de l'établissement de la libre convertibilité des monnaies européennes*<sup>94</sup>. Mais le contexte de blocage au sein du Conseil de l'Europe, et les hésitations et échecs des premières expériences européennes, entre 1952 et 1954, ralentissent considérablement cette dynamique.

Cependant, loin de se décourager, le ME organise, au début de l'année 1954, sa seconde conférence économique qui se tient de nouveau à Westminster<sup>95</sup>. On y retrouve beaucoup de personnes déjà présentes à la première conférence, à commencer par André Philip qui présente, à nouveau, le rapport général. L'objet de cette nouvelle conférence est de formuler des propositions précises pour développer « *une union économique plus étroite entre l'Europe continentale, ses pays associés d'outre-mer et le Commonwealth britannique* », ainsi que d'examiner les formes de la coopération euro-américaine, autrement dit, il s'agit de trouver une réponse aux blocages du moment, dans une forme plus large, « *occidentale* »<sup>96</sup>.

C'est aussi l'occasion de se réjouir des (petits) pas déjà accomplis ou en projet, sur des propositions émanant du ME. Les réalisations saluées sont celles de l'Union européenne des paiements (UEP)<sup>97</sup> et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)<sup>98</sup>, mais elles ne sont pas passées par la voie du Conseil de l'Europe. Quant à la proposition de création d'un « *conseil économique et social européen* »<sup>99</sup>, elle n'aboutit pas, ni le projet de charte sociale qui avait été élaboré par la Commission des questions sociales de l'Assemblée, mais vivement attaquée en assemblée plénière<sup>100</sup>. C'est finalement dans le cadre de la CEE que ce Conseil va voir le jour<sup>101</sup>. La Grande Europe ne se fera donc pas de suite ...

94 Archives Nationales du Luxembourg/ AE 8810 (cité par <http://www.cvce.eu/>).

95 29 janvier-1<sup>er</sup> février.

96 AHEU/ME.45.15 Westminster II (1954)/ME-1295/ Résolutions.

97 Septembre 1950.

98 Janvier 1952.

99 AHEU/ME.45.15 Westminster II, *op. cit.*

100 *Chronique de politique étrangère*, 1956, n°3, pp. 286-297 (« Développements structureaux ») et 315-320 (« Questions sociales »).

101 Sous forme de « Comité » et non de « Conseil », le CESE est institué par les traités de Rome (1957).